



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Quartet

du 19 décembre 2024 à 20h – Auditorium de l'école de musique de Chalonnes

Les membres du Quartet se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle le jeudi 19 décembre 2024 au siège de l'association sur convocation écrite de la présidente en date du 10 décembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts

Présents (Elus, Administrateurs, Salariés) :

- Elus

M. Marc SCHMITTER, Mme Claire HANSEN BEALE, M. Denis FALLEMPIN et M. Dominique NORMANDIN (Communauté de Communes Loire Layon Aubance) ; M. Vincent GUIBERT (Conseil Départemental du Maine-et-Loire) ; Mme Karine POULALION (Mûrs-Erigné) ; M. Michel PRONO (Maire délégué des Garennes-sur-Loire) ; Mme Sylvie CADY (Beaulieu-sur-Layon) ; Mme Nathalie PICHARD et Mme Bernadette BEAUPERE (La Possonnière) ; Mme Christine JOUAN (Saint-Georges-sur-Loire) ; Mme Betty LIMOUSIN et M. Philippe GITEAU (Chalonnes-sur-Loire)

- Administrateurs

Mme Annie PRONO, M. Christophe ADNOT, Mme Isabelle DEPORTES, Mme Claire FRADIN, M. Bertrand LOISEAU, Mme Lydie MORANGE, Mme Audrey VIGNAU, M. Guillaume PINEAU, Mme Anne-Marie BROCHIER, Mme Emeline BLOND-JOYEUX, Mr Hervé LEBRIN.

- Salariés

Mme Marie ROCHEFORT (directrice), Mme Marie-Claire CHESNAYE (comptable), M. Rémi FAVRESSE (chargé de communication)

- Adhérents

Mme Emilie HUMEAU RIMBERT, Mme Sophie BROUSSEAU, Mme Anne LEFEBVRE, M. François LETORT, M. Bernard MARTINEAU, M. Hervé MESNARD, M. Olivier BOUSSION, Mme Anne DIEUSAERT

A noter la présence de M. Frédéric PLOQUIN du cabinet Fiduciaire Audit Conseil (FIDACO) en qualité de Commissaire aux comptes

Excusés :

- Elus

M. Jérôme FOYER (Maire de Mûrs-Erigné) ; Mme Pascale HUET (Soulaines-sur-Aubance) ; M. Didier PETIT (Beaulieu-sur-Layon) ; M. Jean-Yves LEBARS (Bellevigne-en-Layon) ; Mme

Sandrine BELLEUT (Val du Layon) ; M. Bruno LEBEL et Mme Sylvie SOURISSEAU (Brissac Loire Aubance) ; Mme Lisa BERKANI et M. Yann SEMLER COLLERY (Conseil Départemental) ; Mr Jean Christophe ARLUISON (Les Garennes-sur-Loire)

- Administrateurs

Mme Guislaine TAILLEFER ; Mr Baptiste PRONO

- Adhérents

165 adhérents se sont excusés pour leur absence.

A noter que 57 d'entre eux ont donné pouvoir à d'autres adhérents ou membres du Conseil d'administration Ordre du jour :

1. Présentation du Rapport moral par Marie ROCHEFORT
2. Présentation du Rapport d'activités par Marie ROCHEFORT et Rémi FAVRESSE
3. Présentation du Rapport financier par Christophe ADNOT
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuel et rapport spécial sur les conventions représentées
 - Approbation des comptes annuels
 - Affectation du résultat
5. Renouvellement des membres du CA
6. Questions diverses

Déroulé de l'Assemblée générale :

Mot d'introduction de Mme la Présidente Annie Prono : « C'est la première Assemblée générale du Quartet »

Tour de présentation succinct afin de mieux se connaître car le territoire recouvert par Le Quartet est très important.

□ Rapport moral

Les effectifs 2023-2024 : 1159 élèves (soit 899 familles) sur l'ensemble du territoire.

Le territoire est divisé en 4 Pôles :

- Pôle Chalonnnes : 288 élèves
- Pôle Beaulieu : 201 élèves
- Pôle Mûrs/Les Garennes : 200 élèves en musique (danse : effectif donné ultérieurement)
- Pôle Brissac : 175 élèves

A noter la présence de 50 élèves extérieurs au territoire CCLA/Mûrs-Erigné

Les effectifs en danse : 245 élèves, principalement résidents des Garennes et de Mûrs, mais aussi de Brissac (22), Saint-Melaine (10), Mozé...

Pratiques collectives :

- 411 élèves en Eveil/FM dont 25 adultes ; 53 élèves en Eveil Musical ; ZicoNéo = particularité du Pôle Beaulieu = 23 élèves, avec manipulation de l'instrument. - 351 inscrits dans les ensembles instrumentaux.

Au total, 734 instrumentistes sur l'ensemble du Quartet, dont 30 chanteurs. Prédominance du piano (202) et guitares (153), nombre important de percussions (70+20).

Ressources humaines : 54 professeurs (soit 753,23h d'enseignement hebdomadaire). 3 salariés de l'équipe administrative + 2 professeurs ayant fonction d'Adjoints (138h hebdomadaire), ce qui représente 20,42ETP profs, 3,74ETP administration = 24,16ETP total.

Les statuts ne rendent pas obligatoire l'approbation du rapport moral. Pas d'objection ni de question.

□ Rapport d'activités

Présentation de la Saison culturelle 2023-2024

Les statuts ne rendent pas obligatoire l'approbation du rapport d'activités. Pas d'objection ni de question.

□ Rapport financier

Un résultat impacté par les éléments suivants :

- Un exercice de 15 mois (31 mai 2023>31 août 2024) ;
- Des recettes perçues sur 12 mois, des dépenses réalisées sur 8 mois.

Le montant des recettes est de l'ordre de ~950 000€. La CCLLA est le premier financeur du QUARTET (à hauteur de 51%), puis le Département (6%), enfin les communes (2,45%). Les adhésions et inscriptions représentent 34% des recettes. La part des autres recettes supplémentaires est limitée : partenaires, billetterie, ...

Les dépenses, en 8 mois, représentent 744 075€. Les charges de personnel constituent à elles-seules 89% du total de ces dépenses, les autres charges étant les achats de marchandises, la gestion financière, soit les charges liées au fonctionnement classique d'une structure telle que la nôtre.

Répartition des charges de personnel : les salaires représentent 75% de ces charges, avec 131 000 euros de cotisations sociales auxquelles s'ajoute une taxe sur les salaires + frais de formation continue et Médecine du Travail.

Autres charges (34 000€) : honoraires pour la gestion financière, frais de déplacement car 4 pôles = 11 sites d'enseignement, or les professeurs « naviguent » souvent d'un site à l'autre. Charges également liées aux services bancaires/aux chèques vacances, etc...

Dans les achats de marchandises, notons l'équipement informatique (~10 000€), charges relatives à l'électricité, à l'entretien des instruments, assurance, achat de partitions...

Le résultat de l'exercice est important mais il provient essentiellement de la comptabilisation des recettes sur 12 mois alors que les dépenses ne portent que sur 8 mois. En réintégrant notamment la totalité des charges de personnels telles qu'elles auraient dû être supportées sur 12 mois, le budget présenterait un déficit estimé au minimum à 85 000€.

Calcul des indemnités de fin de carrière : ~180 000€, qui sont inscrits et provisionnés au bilan sans impact sur la trésorerie.

Focus sur le bilan patrimonial : 611 000€. A l'actif : Le valeur nette comptable du matériel des écoles regroupées représente 63 000€. Trésorerie au 31 août 2024 : 543 308€.

Au passif : réserves estimées à 344 000€, avec une provision estimée à 179 000€ pour les Indemnités de Fin de carrière.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/08/2024

Le résultat de l'exercice est en excédent de 202 993,75€. Il est proposé d'abord de l'affecter au compte report à nouveau débiteur pour 77 726.70€ afin de le solder et de porter le solde en réserve pour 125 267.05€

Focus sur les « immobilisations » : Un travail important a été nécessaire afin d'évaluer le patrimoine de chaque école et d'harmoniser les procédures d'amortissement des écoles de Brissac, Mûrs/Les Garennes et Beaulieu avec les procédures comptables d'amortissement normalisées de l'école de musique de Chalonnnes.

Présentation du budget 2024-2025 : 1,079 million de charges contre 1,004 million de recettes = besoin de financement à hauteur de 75 000€.

Détail des subventions, qui sont globalement connues s'agissant de la CCLLA (convention) et du montant alloué par le Département, incertitudes quant aux financements de 3 communes : Mûrs-Erigné, Les- Garennes-sur-Loire et Soulaines-sur-Aubance.

Côté adhésion/inscriptions, le montant total se stabilise autour de 380 000€.

A noter que le Conseil Départemental a versé moins de subventions que prévu (76 000€ contre 105 000€ escomptés).

- Intervention de Mr Guibert : « les perspectives ne sont pas forcément rassurantes sans pour autant préjuger des arbitrages à venir, puisque bien que 100 millions d'efforts ont été faits par le Département, 20 millions d'économies restent à faire. »
- Intervention du Commissaire aux comptes : « 1^{er} exercice du Quartet 'exceptionnel' compte-tenu du décalage recettes/dépenses. Le Commissaire doit s'assurer que le bilan soit sincère, j'ai fourni un rapport de certification pure et simple des comptes annuels 2023/2024. Il a fallu également que Le Quartet harmonise ses méthodes comptables pour avoir un actif cohérent entre les 4 écoles fondatrices/anciens patrimoines. Plan d'amortissement homogène. Pour 2024-2025 : déséquilibre d'exploitation assez significatif, il s'agira de trouver des leviers (fonds privés, tarifs, charges...) pour vous assurer de la continuité de l'action et de votre exploitation sur les prochaines années. Les années 2-3-4, si elles suivent ce rythme, porteront atteinte aux réserves. »

Après lecture du rapport sur les comptes annuels par le commissaire aux comptes, le Rapport financier et les comptes annuels sont adoptés l'unanimité.

La proposition d'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

L'évaluation du patrimoine est adoptée à l'unanimité ainsi que les durées des amortissements.

Le budget 2024-2025 présentant un déficit de 75 184€ et un total de recettes de 1 079 647€ est adopté à l'unanimité.

Précisions apportées sur la répartition de la trésorerie entre compte courant et livret : à l'heure actuelle, 343 000€ sur le compte courant et 200 000€ sur le livret.

□ Renouvellement des membres du bureau

Rappel des statuts : les membres du CA sont considérés sortants chaque année, ils peuvent être réélus autant de fois que voulu.

Rappel : le CA est constitué de 8 membres. Le Bureau est constitué d'un.e Président.e, de 3 Vice-Présidents (Finances, Logistique, RH). Les membres du Bureau sont élus pour 2 ans.

Les élections se font par collèges géographiques.

Sont élus :

- Collège N°1 : Mûrs/Les Garennes : 7 présents + 42 pouvoirs
 - o Candidats : A. PRONO (reconduction), E. BLOND-JOYEUX (rc), I. DEPORTES (rc), E. HUMEAU RIMBERT
 - o 49 voix exprimées « Pour »
 - o Titulaires : A. PRONO, E. HUMEAU RIMBERT
 - o Suppléants : E. BLOND-JOYEUX, I. DEPORTES

- Collège N°2 : Beaulieu : 4 présents + 5 pouvoirs
 - o Candidats : L. MORANGE (rc), C. FRADIN (rc), B. LOISEAU (rc), G. PINEAU (rc)
 - o 9 voix exprimées « Pour »
 - o Titulaires : B. LOISEAU, G. PINEAU
 - o Suppléants : L. MORANGE, C. FRADIN

- Collège N°3 : Brissac : 3 présents + 7 pouvoirs
 - o Candidats : G. TAILLEFER (rc), A-M. BROCHIER (rc)
 - o 10 voix exprimées « Pour »
 - o Titulaires : G. TAILLEFER, A-M. BROCHIER
 - o Partant : B. PRONO
 - o 2 postes vacants

- Collège N°4 : Chalonnnes : 6 présents
 - o Candidats : C. ADNOT (rc), H. LEBRIN (rc)
 - o 6 voix « Pour »
 - o Titulaires : C. ADNOT, H. LEBRIN
 - o Partant : A. VIGNAU
 - o 2 postes vacants

□ Interventions et questions diverses

- Intervention de Mr SCHMITTER : « Ravi d'être parmi vous. Absent à l'assemblée constitutive. Malgré les interrogations, il y a quand même un travail de fait et un grand chemin accompli. Merci et bravo à tous. Pour les bénévoles comme pour l'équipe administrative, cela n'a pas dû être simple. La Com'Com' était partante pour cette fusion afin de pérenniser l'enseignement pédagogique sur le territoire. Il y avait également nécessité de consolider. Sur le plan financier, si on veut regarder le verre à moitié plein,

le déficit était prévisible/prévu, la trajectoire est conforme à celle anticipée il y a 1 an et demi malgré certaines mauvaises surprises (notamment la taxe sur les salaires). L'accompagnement de la Com'Com' dans un contexte anxiogène (surtout pour la culture) est acquis dans le cadre de la triennale. Cet engagement est confirmé par les arbitrages récents. L'enjeu des lieux d'enseignement est un sujet qu'il faudra ouvrir prochainement. »

- Intervention de Mme JOUAN : « Les locaux de Saint-Georges faisaient justement partie de ceux pointés du doigt. L'offre a évolué et les professeurs travaillent aujourd'hui dans de meilleures conditions. »
- Intervention de Mr GUIBERT : « C'est un véritable défi d'avoir réussi cette mutualisation. Elle est bien soutenue par les collectivités. Une belle offre qualitative et un fort investissement bénévole »
- Intervention de Mme POULALION : « Bravo d'abord. Ça me rassure sur le monde du bénévolat et de l'association. A Mûrs nous réfléchissons à notre engagement. Ce qu'on met à disposition surtout c'est le CCJC. Nous maintiendrons l'existant. »
 - o Intervention de M. MESNARD : « Je remarque tout de même qu'au vu du nombre d'élèves inscrits, la contribution de Mûrs-Erigné est disproportionnée. »
 - o Précision de Mme ROCHEFORT : « A noter tout de même qu'à Mûrs-Erigné la régie est souvent mise à disposition gracieusement, ce qui n'est le cas sur d'autres sites. »
- Intervention de Mr PRONO : « Quelque chose qui n'a pas été dit c'est la mise en place des tarifs sociaux, qui coûtent 23 000€ à l'association, seule à supporter la charge. »

Il n'y a pas de questions.

La séance est levée à 21h45.

Compte rendu fait le 20/12/2024 Rédacteur :

Rémi Favresse

Relecture : Christophe Adnot et Annie Prono

APRONO

LE QUARTET
ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE
31 RUE DES MAUGES
49290 CHALONNES/LOIRE
TEL : 02 41 48 79 81
SIRET : 923 659 650 00017